



MAIRIE DE THIL
COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
du Lundi 11 avril 2016 à 19 heures 30

Présents : Céline FRAYARD – Cécile DARGASSIES – Robert ARMENIER – Sophie CARLI – Jean-Matthieu CANCHES – Vanessa ARNASSAN – Sophie DUCOUX – Caroline GRAIRE – Jean-Luc LÉZAT – Thierry MORGANT - Jean-Claude PANNEBIAU – Bruno PASQUIER – François RAYBAUD –

Excusés, Absents : Delphine DARBAS – Mark MANAC'H

Ont donné pouvoir : Delphine DARBAS à Céline FRAYARD – Mark MANAC'H à Cécile DARGASSIES.

Convocation du 6 avril 2016

Secrétaire de séance : Robert ARMENIER

Madame le Maire déclare le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.
Séance ouverte à 19 heures 30.

Madame le Maire demande l'autorisation à l'assemblée de rajouter un point à l'ordre du jour :
Demandes de subventions urgentes. VOTE : POUR à l'unanimité

Madame le Maire interroge les membres du conseil sur d'éventuelles remarques à formuler sur le compte rendu de la réunion du 21 mars 2016 – sans observation de la part des conseillers, le compte rendu est approuvé à l'Unanimité.

-1- PRECISIONS A APPORTER SUR LA DELIBERATION DES INDEMNITES DES ELUS :

Délibération apportant des précisions quant à la différence de taux appliqué sur les indemnités des Adjoints, sur délibération prise en Conseil Municipal le 11 mars 2016.

Madame Céline FRAYARD Maire de la Commune, informe l'Assemblée que la Préfecture souhaite obtenir des précisions quant à la différence de pourcentage de taux d'indemnité alloué au premier Adjoint : 15 % de l'indice 1015 – par rapport aux trois autres Adjoints 9 % de ce même indice, différence qui avait été expliquée mais pas retranscrite sur la délibération du Conseil Municipal du 11 mars 2016.

Dans un premier temps, avait été décidé de reconduire les indemnités du Maire et du premier Adjoint à 33 % et 15 % de l'indice 1015 telles que mises en place lors des précédentes élections, et de diminuer de 10 à 9 % les indemnités des 3 autres Adjoints afin de pouvoir instaurer une indemnité de 3 % de ce même indice pour le Conseiller Municipal Vice-Président du CCAS – sans modifier l'inscription budgétaire.

Qui y a-t-il de mandaté sur l'article 657348 Subventions aux autres Communes : 17 058.10 € payés pour le Centre de Loisirs de Launac.

Chapitre 66 : Intérêts des emprunts	14 320.99 €
Chapitre 67 : Charges exceptionnelles	<u>100.00 €</u>
TOTAL	498 199.40 €

En recettes de fonctionnement :

Chapitre 013 : Atténuations de charges	3 729.47 €
Chapitre 70 : Produits des services	15 746.08 €

Sur article 7067 Redevances périscolaires : sont enregistrées les recettes qui correspondent au repas cantine et au remboursement de la navette jusqu'à Launac.

Sur article 70878 Remboursement par autres redevables : les charges locatives.

Chapitre 73 : Impôts et taxes	344 156.06 €
Chapitre 74 : Dotations et participations	285 591.62 €
Chapitre 75 : Autres produits de gestion courante	6 667.57 €

Article 752 : Location appartement

Chapitre 76 : Produits financiers	3.06 €
Chapitre 77 : Produits exceptionnels	1 983.33 €

Article 7788 : Remboursements Assurances

TOTAL 657 877.19 €

En section d'investissement le montant des dépenses s'élève à 125 558.14 €
Les recettes à 208 505.44 €

Le résultat dégagé excédentaire de 82 947.30 € sur 2015 se rajoutera au résultat cumulé des années antérieures de 242 816.13 € - 325 763.43 € figureront au chapitre 001 excédent d'investissement reporté du budget primitif 2016.

Cécile DARGASSIES reprend également les chapitres d'investissement un à un :

Les Dépenses

Chapitre 16 : Remboursement du capital des emprunts	39 499.19 €
Chapitre 204 : Pool routier	5 464.64 €
Chapitre 21 : Immobilisations corporelles	<u>80 594.31 €</u>

TOTAL **125 558.14 €**

-4- AFFECTION DU RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT DU BUDGET COMMUNAL 2015 SUR LE BUDGET PRIMITIF 2016 :

Madame Cécile DARGASSIES indique au Conseil qu'il y a possibilité de verser une partie du résultat excédentaire de clôture de la section de fonctionnement en section d'investissement.

Le résultat de fonctionnement cumulé à affecter s'élève à **322_627.24 €**.

Elle propose au Conseil de conserver la somme de 272 627.24 € arrondie à 272 627 € en section de fonctionnement – cette somme sera reportée en recettes, au chapitre R002 sur le budget primitif de 2016 et d'affecter 50 000 € en réserve sur l'article R 1068 en section d'investissement de ce même budget – (attendu que le résultat cumulé de la section d'investissement est également excédentaire de 325 763.43 € euros - et qu'une fois virées en investissement les sommes ne peuvent plus servir pour du fonctionnement).

Cette proposition est acceptée à

14 VOIX : POUR
1 ABSTENTION : Jean-Claude PANNEBIAU

-5- IMPOTS LOCAUX : VOTE DES TAUX 2016 :

Madame Cécile DARGASSIES informe l'assemblée que la Commission Finances a décidé de rehausser de 2 % les taux d'imposition des trois taxes revenant à la Commune pour l'exercice 2016.

Les taux et recettes d'imposition 2016 seront les suivants :

TAXES	TAUX Exercice Précédent	TAUX voté Exercice 2016	BASES	PRODUIT
Taxe d'habitation	14.94 %	15.24 %	1 098 000	167 335
Taxe foncière sur propriétés bâties	14.79 %	15.08 %	650 500	98 095
Taxe foncière sur propriétés non bâties	76.88 %	78.41 %	45 600	35 755
TOTAL				301 185

En comparaison les taux moyens communaux appliqués en 2015 au niveau départemental sont les suivants :

Concernant la taxe d'habitation : 27.10 %

La taxe foncière sur les propriétés bâties : 24.13 %

La taxe foncière sur les propriétés non bâties : 93.04 %.

Accord à 14 VOIX : POUR
1 ABSTENTION : Sophie DUCOUX

Sur article 678 a été provisionnée la part de fonctionnement pour le SMEA 214 100 € - le conseil se prononcera par la suite sur le devenir de cette somme. –

TOTAL DES DEPENSES 951 912 €

Fonctionnement Recettes :

Chapitre 002 : excédent reporté	272 627 €
Sur 322 627 – 50 000 € en investissement	
Chapitre 013 : Atténuations de charges	2 000 €
Chapitre 70 : Produits des services	36 700 €
Chapitre 73 : Impôts et Taxes	355 464 €
Chapitre 74 : Dotations et participations	281 421 €
Chapitre 75 : Autres produits gestion courante	2 700 €
Chapitre 77 : Produits exceptionnels	1 000 €

TOTAL DES RECETTES 951 912 €

Les assurances du Personnel sont prévues et imputées sur l'article 6455 dans le chapitre 012

Investissement Dépenses :

Chapitre 020 : Dépenses imprévues	27 000 €
Chapitre 1068 : Dotation fonds de réserve	4 750 €
Excédent SMEA	
Chapitre 16 : Remboursement du capital des emprunts	31 640 €
<u>Article 165</u> : Remboursement caution loyer	
Chapitre 204 : Pool routier	5 500 €
Chapitre 21 : Immobilisations corporelles	421 345 €

Le détail des investissements a été distribué à tous les membres du conseil

3500 € ont été rajoutés sur opération 25 : Équipement cantine au cas où un appareil serait à changer dans le courant de l'année.

Sur opération 30 : Bâtiment écoles : figurent les sèche-mains électriques qui ont été posés à l'école élémentaire avant le vote du budget mais sur 2016.

Sur opération 43 : Salle des fêtes et alentours : études acoustiques estimées à 6000 € + travaux pour 84 000 €.

ALVEE : Madame le Maire indique au Conseil avoir reçu une demande urgente d'avance de subvention de 6 600 € émanant de l'ALVEE, sur 10 000 € espérés sur 2016 – pour couvrir dans un premier temps les charges URSSAF et MALAKOF.

Avec la modification des rythmes scolaires le personnel encadrant du CLAE travaille 45 minutes de plus par jour d'école, quinze minutes en pose méridienne, trente minutes à partir de 16 heures – sans fréquentation supplémentaire, cette Association rencontre des difficultés à équilibrer son budget.

Jean Claude PANNEBIAU demande comment l'association en est arrivé à ce stade et pourquoi la mairie ne s'en est pas aperçu avant ?

Bruno Pasquier explique que la priorité d'aujourd'hui est de maintenir un service aux familles jusqu'à la fin de l'année scolaire et ensuite la commission de délégation de service public devra travailler en concertation avec la CAF et l'ALVEE afin de trouver une solution pérenne et viable pour tous pour la rentrée prochaine.

Madame le Maire demande au Conseil de délibérer :

Le Conseil municipal après délibération ;

Accepte à 13 VOIX : POUR – 2 ABSTENTIONS de verser une avance de subvention de 6 600 € à l'ALVEE, pour finir l'année scolaire.

Il est convenu que soit menée une étude par la commission de délégation de service public en partenariat avec la CAF et cette Association, au début du mois de mai, afin d'apporter une solution à ce problème avant la rentrée de septembre 2016/2017.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame Céline FRAYARD déclare le Conseil clos à 20 heures 45.

Fait à Thil, le 13 Avril 2016

Le Maire

Céline FRAYARD

